

Mortar Mix

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 05/17/2017 Date de révision: 05/17/2017 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélanges
 Nom du produit : Mortar Mix, Shaw Ready Mix Mortar, Homecrete Mortar Mix, Masonry coating, Parging cement, Mortar

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Mortiers pour la construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Shaw Resources
 Nova Scotia Sand & Gravel Operation
 901 Sandy Desert Road
 Shubenacadie, NS, B0N 2H0
 T: 902-758-4730 (7.00h – 17.00h HNA, lun-ven)
 Shipping Office Fax Number: 902-758-1365

Distributeur

Add the name, address and tel. number of the US manufacturer or importer who operates in the US

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 902-758-4730 (7.00h – 17.00h HNA, lun-ven)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Skin Corr. 1A
 Eye Dam. 1
 Carc. 1A
 STOT SE 3
 STOT RE 1
 (H)HNOC 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS) :

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Mortar Mix

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Silices cristallines (quartz)	(n° CAS) 14808-60-7	30 - 95
Ciment Portland, produits chimiques	(n° CAS) 65997-15-1	10 - 55
Calcaire	(n° CAS) 1317-65-3	0.5 - 20
Gypse (Ca(SO ₄).2H ₂ O)	(n° CAS) 13397-24-5	1 - 10
Calcium (oxyde de)	(n° CAS) 1305-78-8	0.5 - 5
Oxyde de magnésium (MgO)	(n° CAS) 1309-48-4	0.1 - 4

Remarques : Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Les symptômes d'exposition comprennent la toux, les maux de gorge, la congestion nasale, les éternuements, les sifflements et l'essoufflement. L'inhalation prolongée au-delà de certaines concentrations des cristaux respirables de silice peut causer des maladies des poumons comprenant la silicose et le cancer du poumon. L'étendue et la gravité des lésions pulmonaires dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque des brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Mortar Mix

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Réactivité : Le sable se dissout dans l'acide fluorhydrique en produisant du tétrafluorure de silicium gazeux corrosif. Les silicates réagissent aux oxydants tels que la fluorine, le trifluorure de bore, le trifluorure de chlore, le trifluorure de manganèse et le difluorure d'oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : N'appliquez pas d'eau directement sur les sources de fuite.
Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : La poussière et d'autres matières particulaires doivent être dépoussiérées au moyen d'un aspirateur à filtre ou avec une méthode humide si il n'est pas possible de passer l'aspirateur. Ne pas utiliser d'air comprimé ou du balayage à sec pour le nettoyage. Placer dans un contenant d'élimination approprié. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, brouillards. Ne pas avaler. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Éviter de générer de la poussière. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Oxydants forts. Acide fluorhydrique.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (respirable particulate matter)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	50 µg/m ³
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	50 mg/m ³ (respirable dust)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (respirable dust)
Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter)

Mortar Mix

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	5000 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable dust)
Calcaire (1317-65-3)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable dust)
Gypse (Ca(SO₄).2H₂O) (13397-24-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable dust)
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	25 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Oxyde de magnésium (MgO) (1309-48-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (fume, total particulate)
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	750 mg/m ³ (fume)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre granuleuse.
Couleur	: Gris clair
Odeur	: Aucun
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10 - 13
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible

Mortar Mix

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le sable se dissout dans l'acide fluorhydrique en produisant du tétrafluorure de silicium gazeux corrosif. Les silicates réagissent aux oxydants tels que la fluorine, le trifluorure de bore, le trifluorure de chlore, le trifluorure de manganèse et le difluorure d'oxygène.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Le ciment humide est alcalin et incompatible avec des acides, des sels d'ammonium, et de l'aluminium métallique. Oxydants forts. Acide fluorhydrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. La silice se dissout dans l'acide fluorhydrique en produisant un gaz corrosif - le tétrafluorure de silicium.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

DL50 orale rat	500 mg/kg
----------------	-----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau. pH: 10 - 13
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 10 - 13
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	2 - Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

Mortar Mix

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérigènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Les symptômes d'exposition comprennent la toux, les maux de gorge, la congestion nasale, les éternuements, les sifflements et l'essoufflement. L'inhalation prolongée au-delà de certaines concentrations des cristaux respirables de silice peut causer des maladies des poumons comprenant la silicose et le cancer du poumon. L'étendue et la gravité des lésions pulmonaires dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque des brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

CL50 poisson 1 : 1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Mortar Mix

Persistance et dégradabilité : Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mortar Mix

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

BCF poissons 1 : (no bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Mortar Mix

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit contient de la Silice cristalline, quartz, et peut contenir d'autres produits chimiques reconnus dans l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 05/17/2017
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.